DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN

Echelle : 1/10000

Chemin ruraux

Routes Départementales

COMMUNE DE
ST ESPRIT D'ENTRECHAUX
COMMUNE DE
COMMUNE DE
COMMUNE DE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN

Echelle : 1/10000

Voies Communales à caractère de chemin

Routes Départementales

NOVEMBRE 2010

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

BOUBALS

Echelle : 1/2000

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet.roque@wanadoo.fr
www.roque-geometre.fr

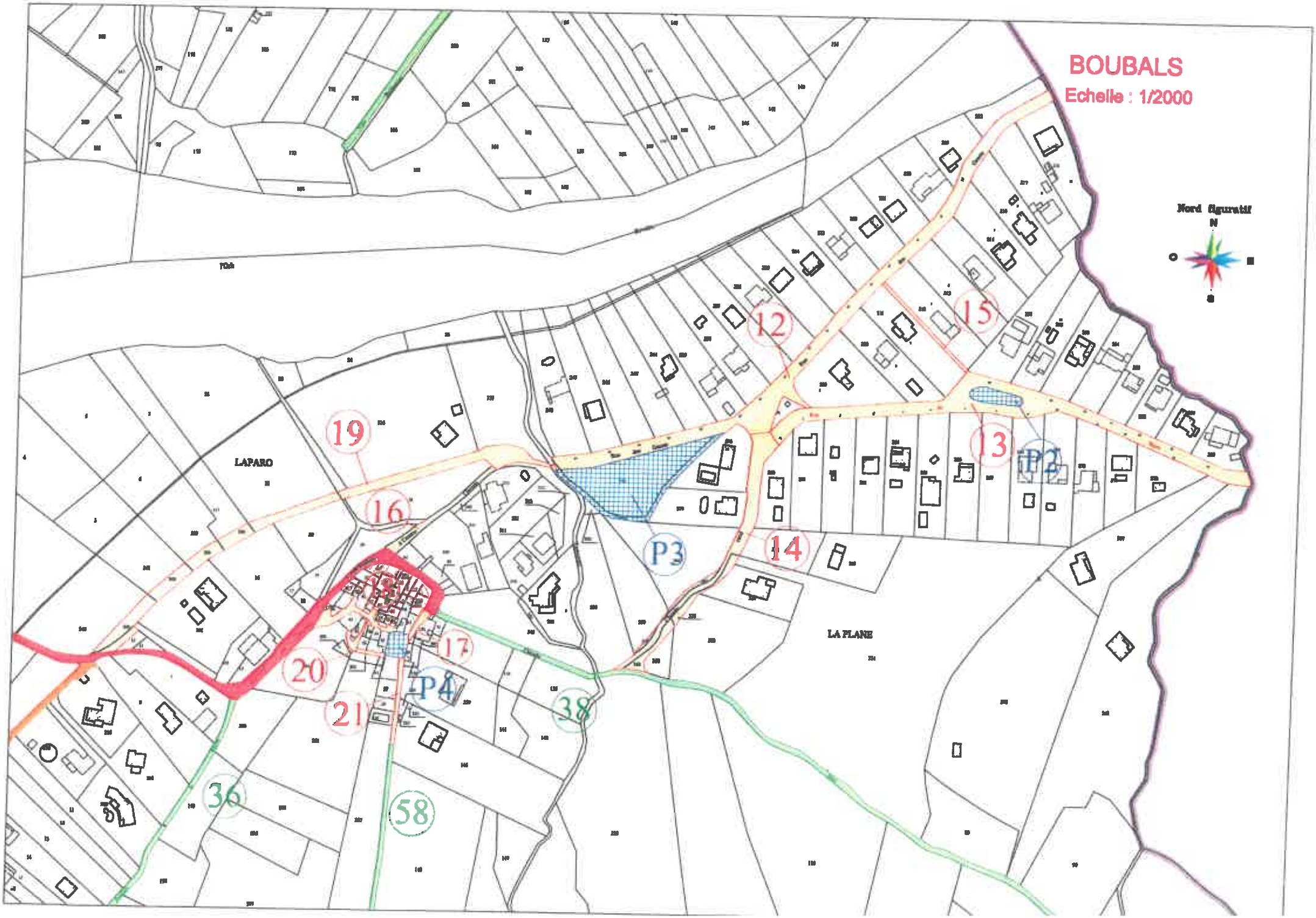
BOUBALS
Echelle : 1/2000
Nord figuratif
N
LAPARO
LA PLANE
12
13
14
15
16
17
19
20
21
P2
P3
P4
36
38
58

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

BOUSSAGUES

Echelle : 1/1250

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
www.roque-geometre.fr

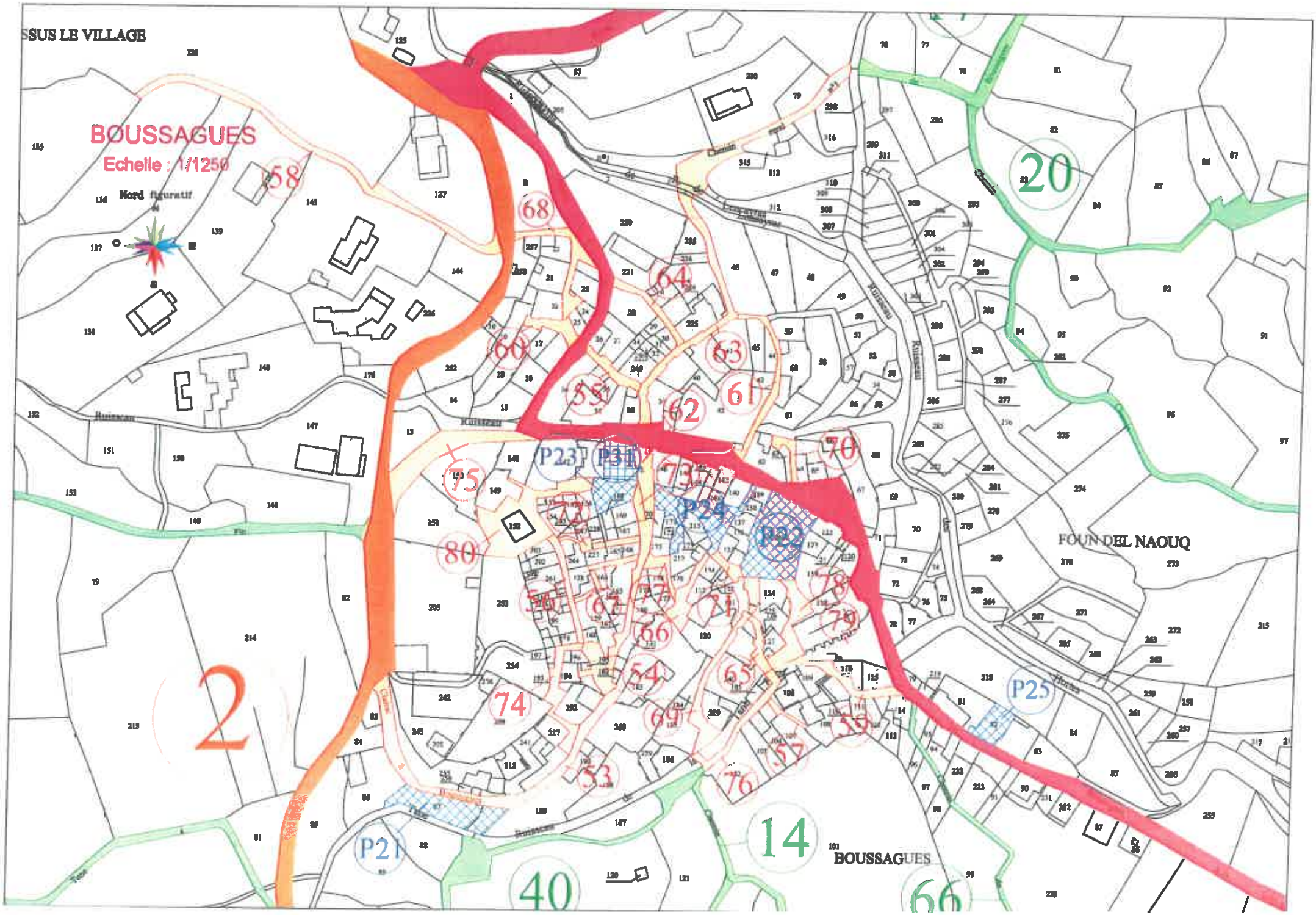
SSUS LE VILLAGE
BOUSSAGUES
Echelle : 1/1250
Nord figuratif
FOUN DEL NAOUQ
BOUSSAGUES
P21
P22
P23
P24
P25
2
14
20
40
66
53
54
55
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
73
74
75
76
78
79
80

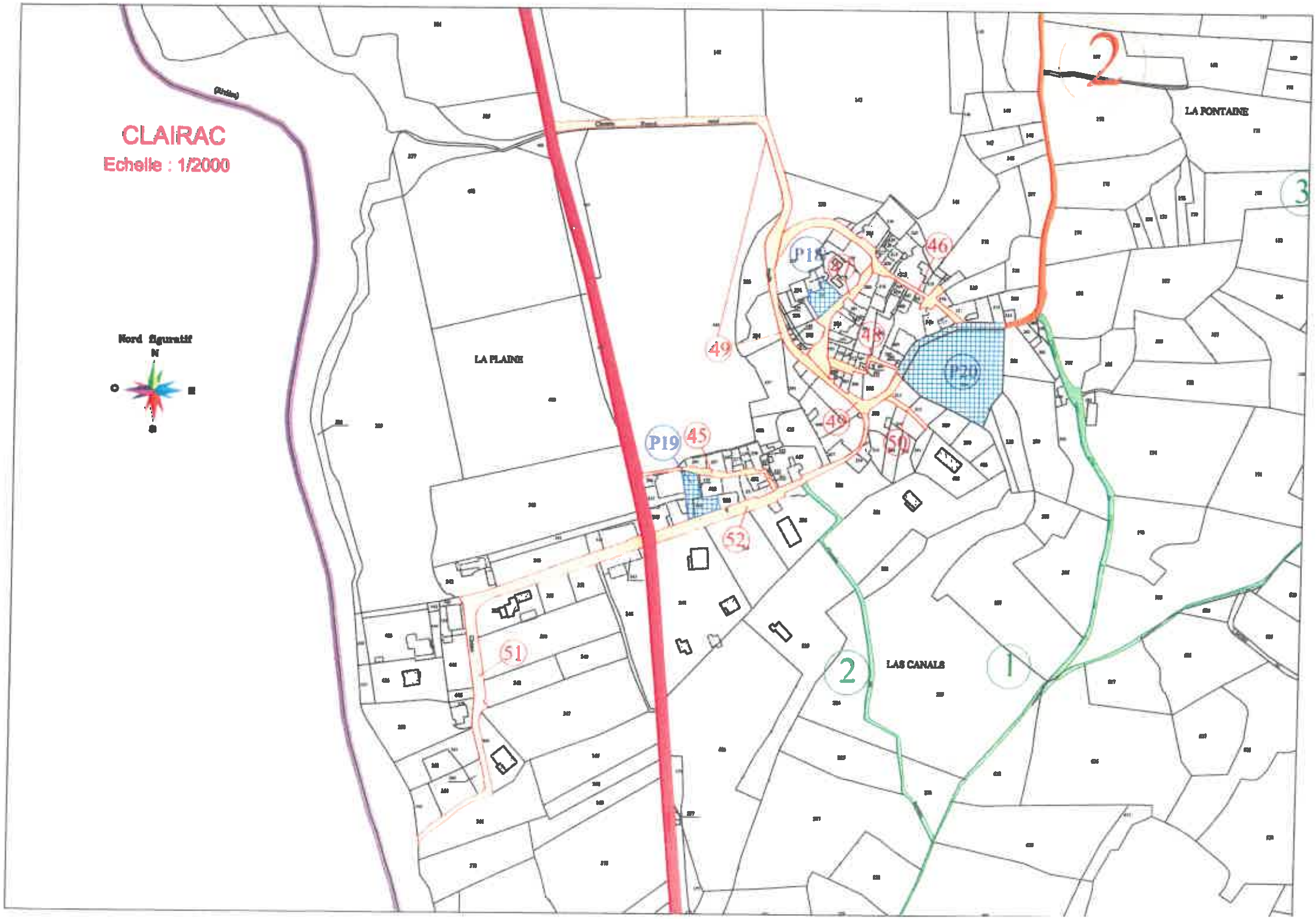
CLAIRAC
Echelle : 1/2000
Nord figuratif
N
O
E
S
LA PLAINE
LA FONTAINE
LAS CANALS
P18
P19
P20
45
46
47
48
49
50
51
52
1
2
3

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

FRANGOUILLE

Echelle : 1/2500

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet.roque@orange.fr
www.roque-geometre.fr

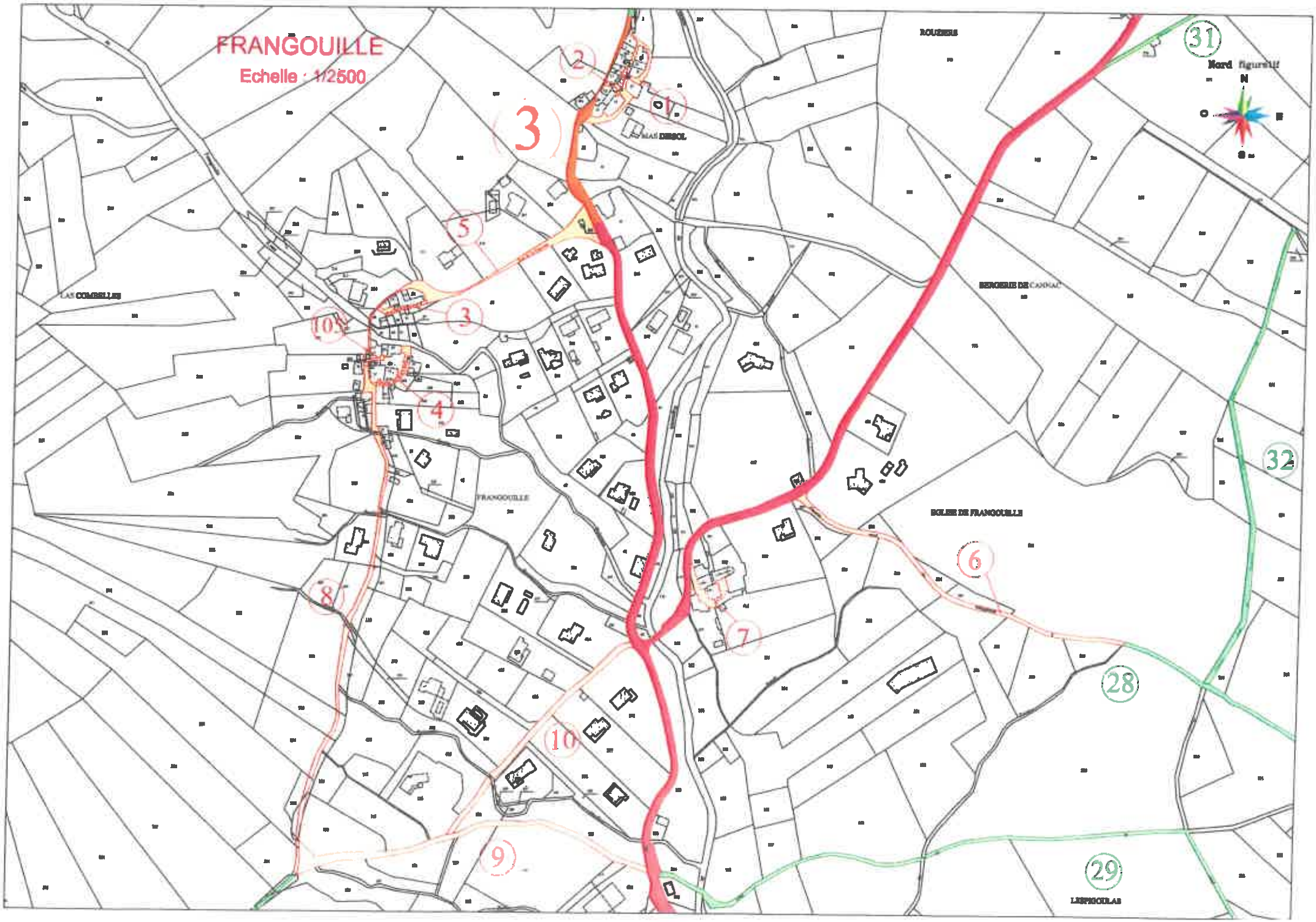
FRANGOUILLE
Echelle : 1/2500
Nord figurant
N
O
E
S
ROUSSIS
MAS DIBOL
LAS COMBELLES
BERGERIE DE CANNAC
FRANGOUILLE
EGLISE DE FRANGOUILLE
LIEPIGOULAS
1
2
3
3
4
5
6
7
8
9
10
10
28
29
31
32

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

LE BOUSQUET DE LA BALME-HAUT et LE BOUSQUET DE LA BALME-BAS

Echelle : 1/1250

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet.roque@wanadoo.fr
www.roque-geometre.fr

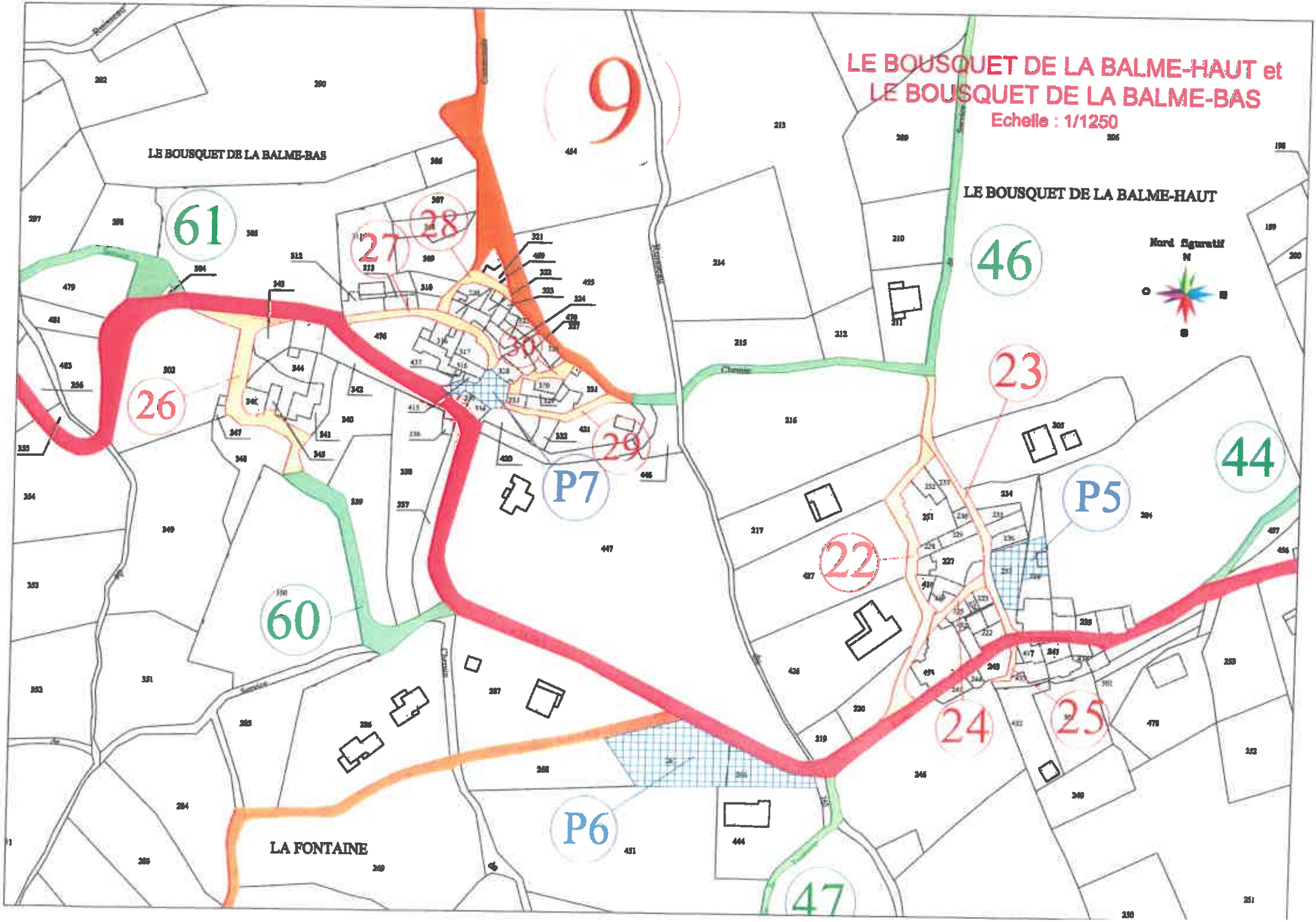
LE BOUSQUET DE LA BALME-HAUT et
LE BOUSQUET DE LA BALME-BAS
Echelle : 1/1250
LE BOUSQUET DE LA BALME-BAS
LE BOUSQUET DE LA BALME-HAUT
LA FONTAINE
Nord figuratif
N
O
E
S
9
61
27
28
30
26
29
P7
46
23
44
P5
22
60
24
25
P6
47

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

LE MAS BLANC

Echelle : 1/1250

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet_roque@wanadoo.fr
www.roque-geometre.fr

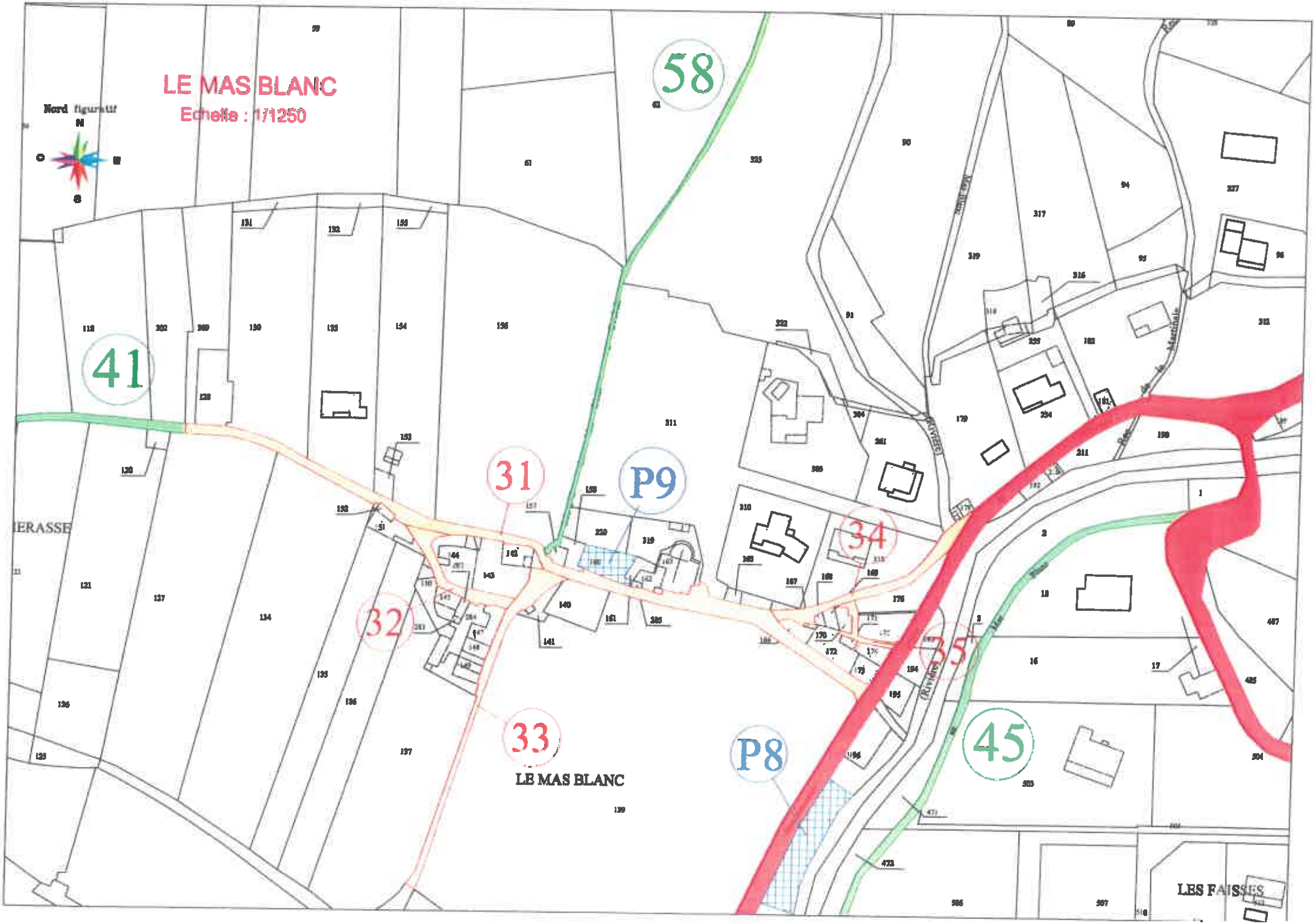
LE MAS BLANC
Echelle : 1/1250
Nord figuratif
N
O
E
S
58
41
31
P9
34
32
35
33
P8
45
LE MAS BLANC
LES FAISSES
IERASSE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

Les RUFFAS

Echelle : 1/1500

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

GABINET ROQUE
cabinet.roque@wanadoo.fr
www.roque-geometre.fr

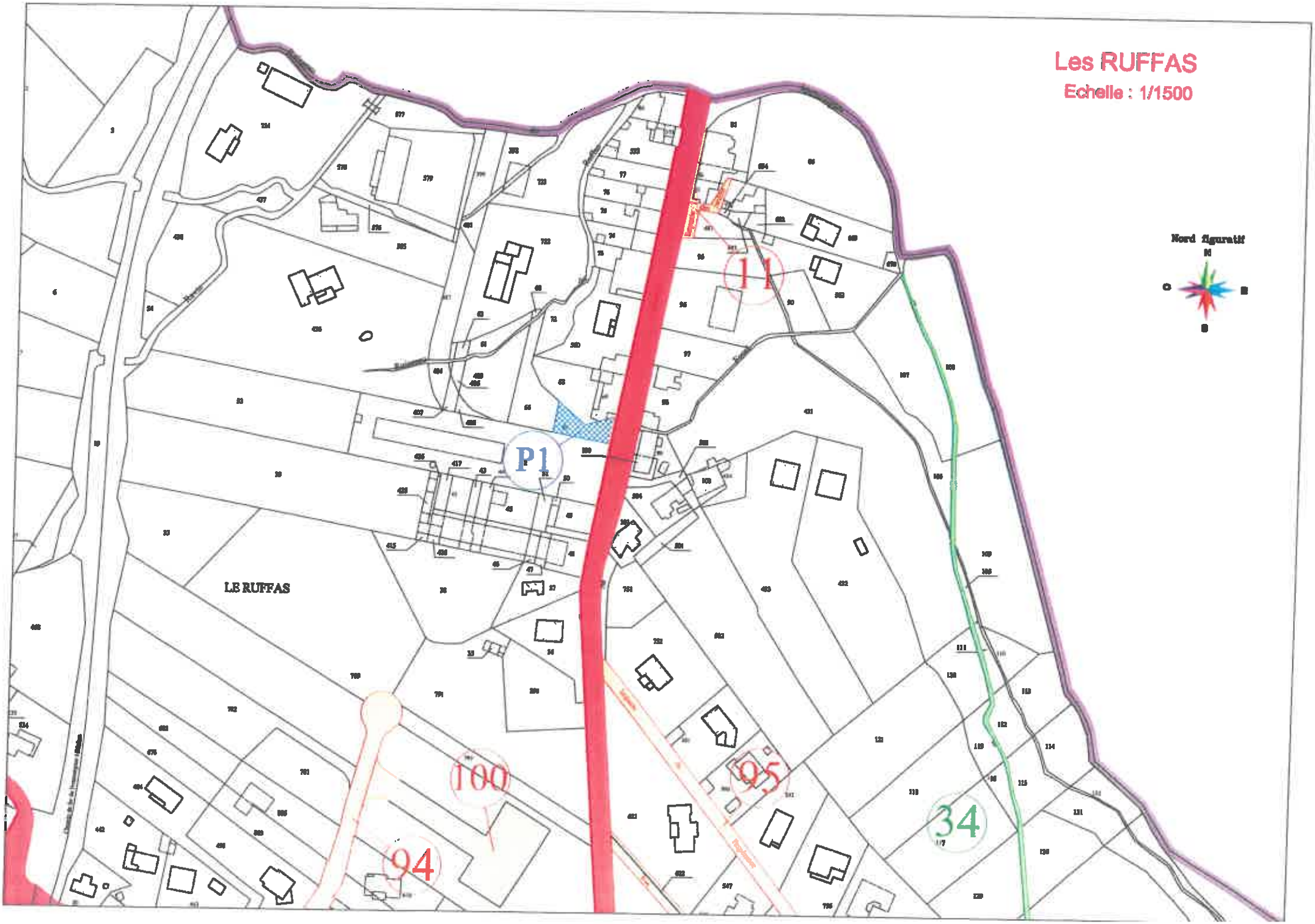
Les RUFFAS
Echelle : 1/1500
Nord figuratif
N
O
E
S
P1
11
LE RUFFAS
100
95
94
34

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

SAINT-XIST

Echelle : 1/1500

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet.roque@wanadoo.fr
www.roque-geometre.fr

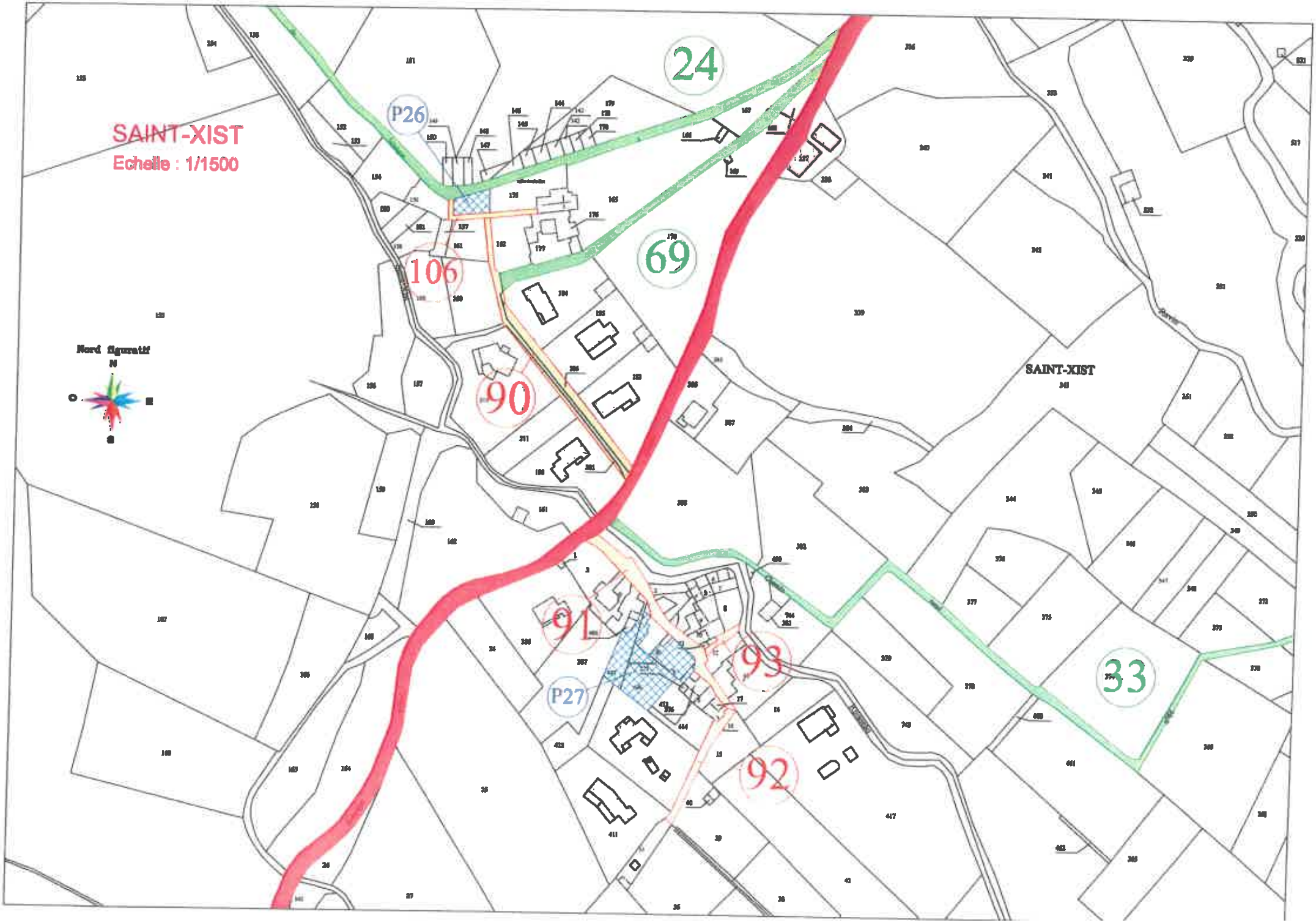
SAINT-XIST
Echelle : 1/1500
Nord figuratif
N
O
E
S
24
69
33
P26
P27
106
90
91
92
93
SAINT-XIST

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

SENEGRA

Echelle : 1/1000

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet.roque@orange.fr
www.roque-geometre.fr

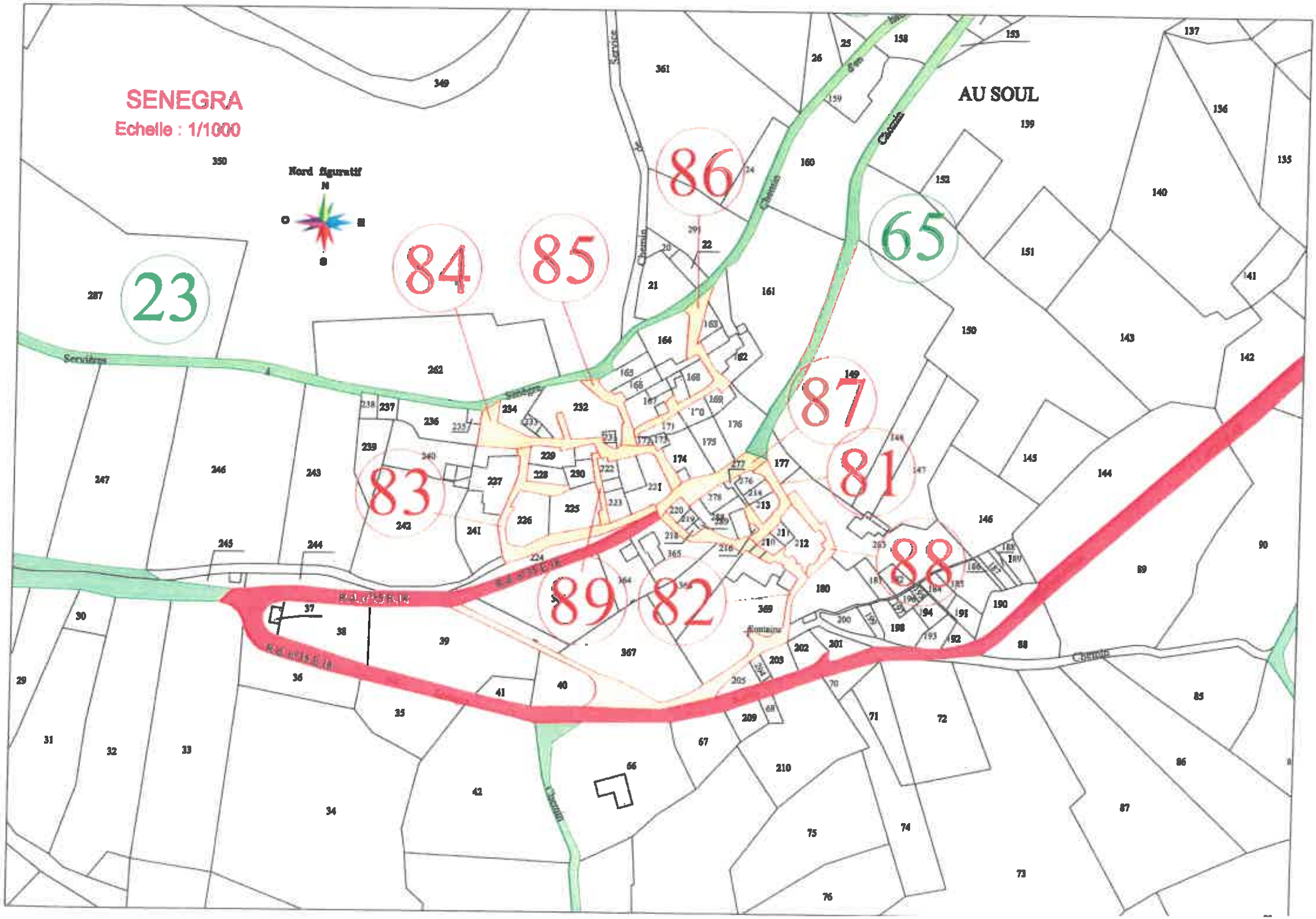
SENEGRA
Echelle : 1/1000
Nord figuratif
N
O
E
S
AU SOUL
23
65
84
85
86
87
81
83
88
89
82
Senegra
Chemin
Fontaine

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE

VEREILHES

Echelle : 1/2000

- Voies Communales à caractère de rue
- Voies Communales à caractère de place publique
- Voies Communales à caractère de chemin
- Chemin ruraux
- Routes Déparementales

NOVEMBRE 2018

CABINET ROQUE
cabinet-roque@wanadoo.fr
www.roque-geometre.fr

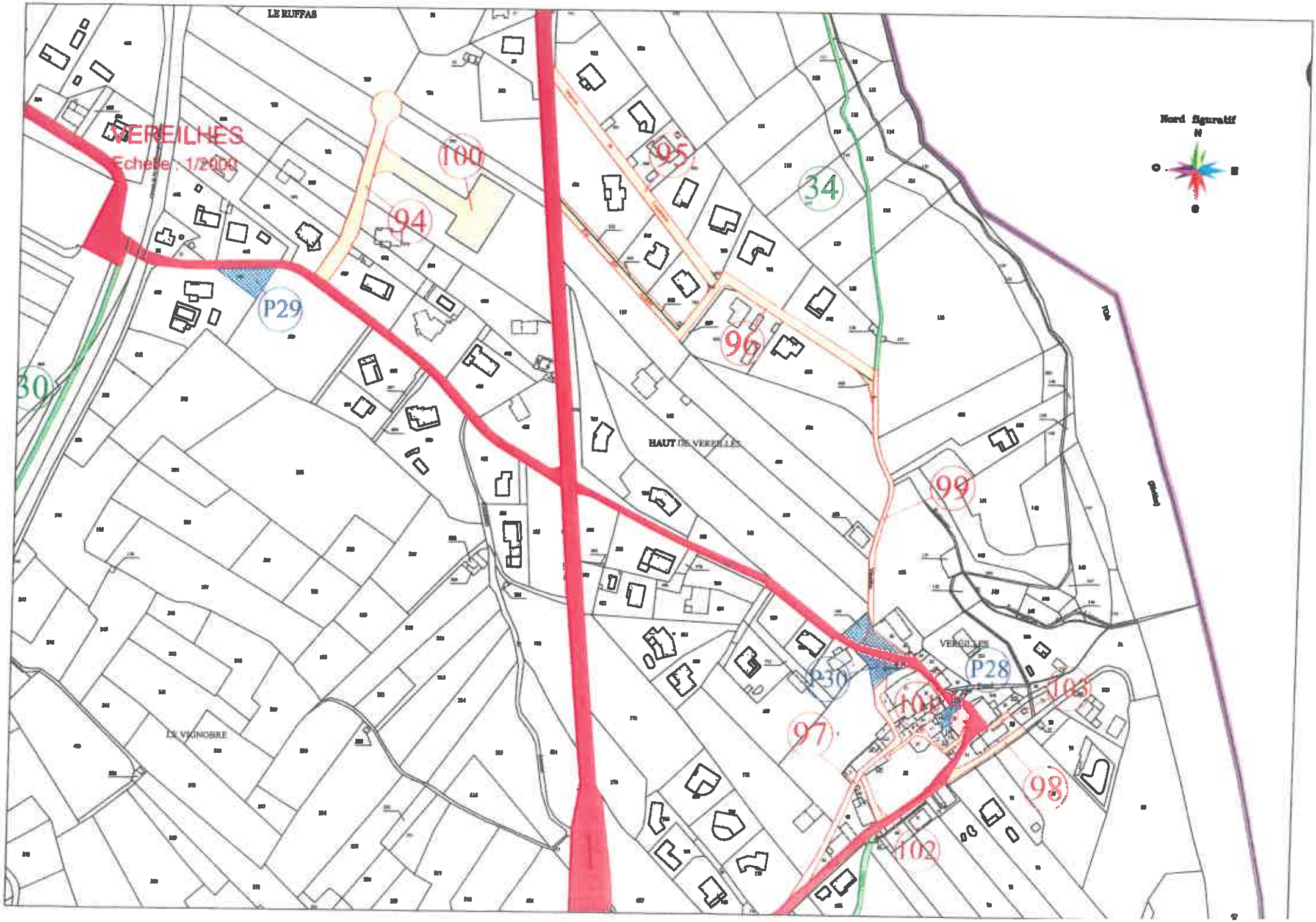
VEREILHES
Echelle : 1/2000
LE RUFFAS
HAUT DE VEREILLES
VEREILLES
LE VIGNOBRE
Nord figuratif
N
O
E
S
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
P28
P29
P30
34
30

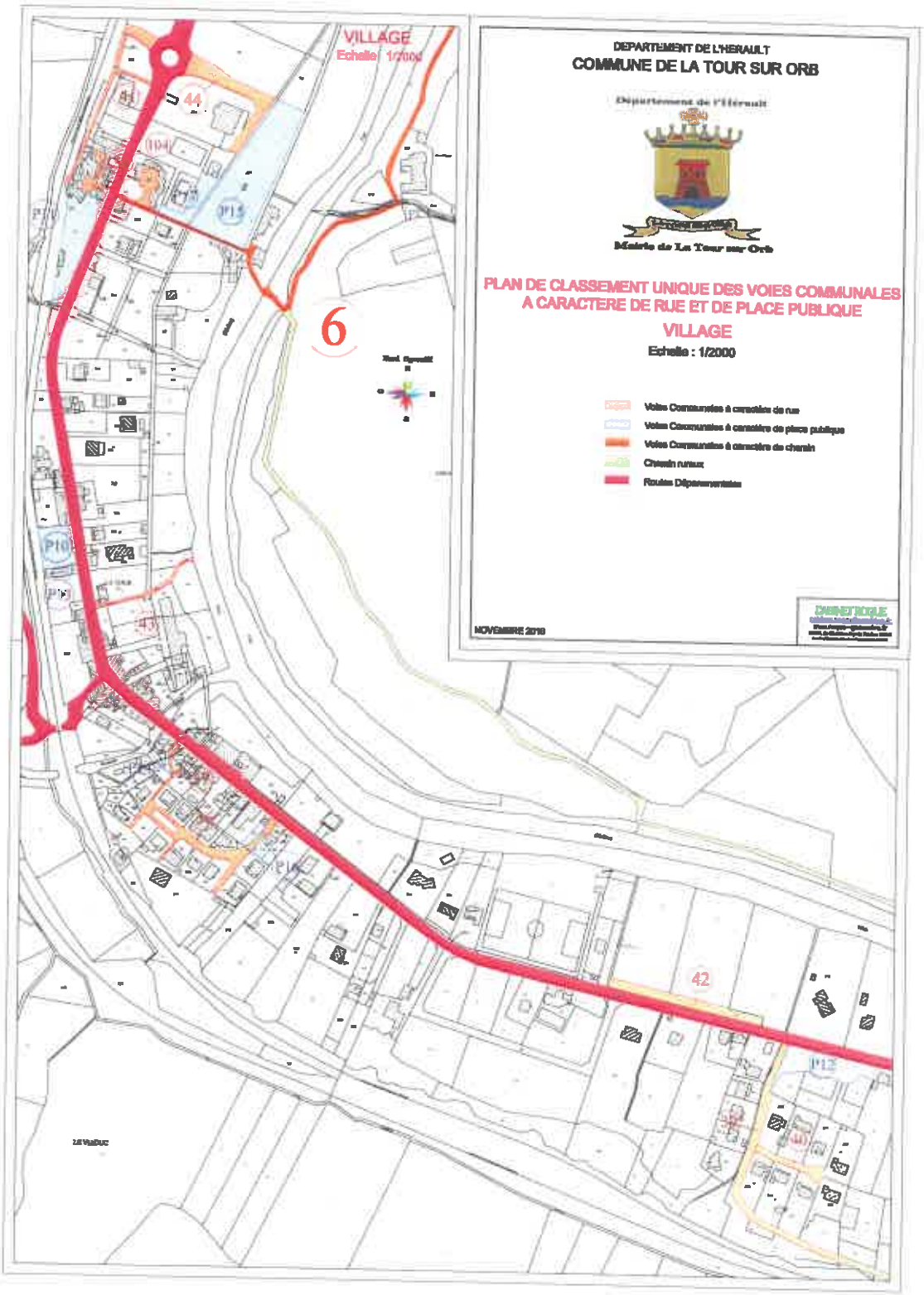
VILLAGE
Echelle : 1/2000
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA TOUR SUR ORB
Département de l'Hérault
Mairie de La Tour sur Orb
PLAN DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES
A CARACTERE DE RUE ET DE PLACE PUBLIQUE
VILLAGE
Echelle : 1/2000
Voies Communales à caractère de rue
Voies Communales à caractère de place publique
Voies Communales à caractère de chemin
Chemin ruraux
Routes Départementales
NOVEMBRE 2019
CABINET ROUX
44
104
P15
6
P16
43
42
P12
LE VIADUC

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

CABINET ROQUE

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Présenté dans l'ordre :
A - VOIES COMMUNALES à caractères de CHEMIN
B - VOIES COMMUNALES à caractères de RUE
C - VOIES COMMUNALES à caractères de PLACE PUBLIQUE

Département : HERAULT
Commune : LA TOUR SUR ORB

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repérés du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement				Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C.							Observations
									Classement				Ancienne appellation	Longueur		
									Catégorie	N°	Date					
A - Voies communales à caractère de Chemin																
2	Chemin de Boussagues à Clairac	Du hameau de Boussagues aux parcelles AX-128 et AX-125 et se termine à Place de la Fontaine au Hammeau de Clairac	2915	5					C.V.O	2	2	5	1874	De BOUSSAGUES à CLAIRAC avec embrachement du cimetière de CLAIRAC	3690	Devenu pour partie Rues
3	Chemin d'Alzou à Frangouille	De la RD 35 jusqu' CR 55 aux parcelles AM-4 et G-401	164	5					C.V.O	3	4	11	1903	D'ALZON à FRANGOUILLE	1283	Devenu pour partie le chemin rural n°55
4	Chemin du Bousquet de la Balme à Bédarieux	De la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-267 et AR-267 à la limite de la commune de Bédarieux aux parcelles C-231 et AS-110	983	4					C.V,O	4	4	11	1903	Du Bousquet-de-la-Balme à Bédarieux	980	
6	Chemin de Mirande	De la route départementale n°35 au niveau de la mairie aux parcelles AN-210 et AO-283 traverse l'Orb et aboutit a la RD 35 aux parcelles AK-5 et AK-8	1920	5					C.V.O	6	21	11	1940	De La Tour à Caunas	1695	
9	Chemin du Bousquet de la Balme à Caunas	Du chemin rural 46 aux parcelles AR-331 et AR-455 jusqu'au C.R 58 aux parcelles AR-34 et AR-42	500	4					C.V.O	9	2	11	1840	Du Bousquet-de-la-Balme à Caunas	1000	Devenu pour partie le chemin rural n°56
25	Chemin du Mas d'Alengrin	Du chemin des Causse aux parcelles D-183 et D-185 à la limite de la commune de Bédarieux aux parcelles D-76 et D-184	565	5									2018			
26	Chemin des Garrigues	De la RD35 aux parcelles AN-55 et AN-60 jusqu'au CR 30 aux parcelles AV-281 et AV-272	182	5									2018			

CABINET ROQUE
www.roque-geometre.fr

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Surfaces (m²)	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C.					Observations
					Classement			Ancienne appellation	Longueur	
					Catégorie	N°	Date			
C - Voies communales à caractère de PLACE PUBLIQUE										
	Le RUFFAS									
1	Placette de la coopérative	Parcelle AE-67.	295							
	BOUBALS									
2	Place des Sardines	Place au milieu de la Rue du Thym	263							
3	Place Yeumes	Parcelle AK-250	2439							
4	Place du Porche	Intersection entre la rue Escaladou aux parcelles AK-55 et AK-41, la rue des Figuiers aux parcelles AK-39 et AK-59 et le chemin du PLÔ aux parcelles AK-59 et AK-57	197							
	LE BOUSQUET DE LA BALME HAUT									
5	Place des Gîtes	Parcelles AR-237 et AR-238	400							
6	Placette des Ernaus	Parcelles AR-267 et AR-266	1298							
	LE BOUSQUET DE LA BALME BAS									
7	Place de la Fontaine d'OLLIER	De la rue du Serre aux parcelles AR-316 et AR-328 à la rue du Four aux parcelles AR-333 et AR-420	159							
	LE MAS BLANC									
8	Le parking du Vernobrel	Entre le RD 157 et la Rivière de l'Orb	606							
9	La Placette	Parcelle AP-160	224							

	LA TOUR SUR ORB											
10	Square Jean-Moulin	Entre l'école et l'Eglise	1180									
11	Place de la Mairie	Entre la route départementale n° 35, le ruisseau de Croynes et la voie ferrée : parcelle AO-15 et 16	2515									
12	Le Presoir	Parcelle AP-336	1850									
13	Parvis de l'église	Parcelle AO-23	80									
14	Place du Verger	Parcelle AO-321	101									
15	Parc Municipal	Parcelle AN-207	5670									
16	Parking de la Noria	Parcelle AO-272 et AO-273	539									
17	Parking des sports	Partie de la parcelle AN-208	832									
	CLAIRAC											
18	Place Saint-Saturnin	Parcelle BC-277	270									
19	Parking Raynal	Entre la Rue des Glycines et la Montee des Tilleuls et parcelle BC-416	382									
20	Place de la Fontaine de Clairac	Partie de la parcelle BC-211	3132									
	BOUSSAGUES											
21	Place de la Prison	Parcelle AZ-87	407									
22	Place de la Vierge	Compris entre la RD 23 , entre la parcelle AY 122, 123, 119, 124, 131, 135, 136, 137, 138, 139, le Chemin de la Tour de Patau	662									
23	Placette de la Forge	Entre Le passage de la Venelle et La montée des écoles	185									
24	Place de la Meule	Compris entre la parcelle AY 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 146, 170, 171, 131, 212, 213, 175, 134, la RD 23, la Rue du Beffi, la Rue du Château Bas	400									
25	Placette Sauvagnac	Parcelle AY-82	158									
31	Place de l'école de Boussagues	Partie de la parcelle AY-147 : Cour de l'école	183									
	SAINT XIST											
26	Place de Prieuré	Compris entre le CR 24, entre la parcelle AC 175, et la Montée du cimetière	164									
27	Place de l'Ancienne Ecole	Parcelle AI 20, 404, 407	1008									
	VEREILHES											
28	Placette de l'Orb	Compris entre la RD 35 , entre la parcelle AH 17, 18, 10, 11, 14 et 15	83									
29	Le jardin des chênes verts	Parcelle AE-190	368									
30	Place des fusillés	Parcelle AH-160 et Forme un triangle entre la route départementale n°35E19 aux parcelles AH-1 et AH-21 et la voie communale n°14 de Vérelles à la parcelle AH-2	884									

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C.					Observations
						Classement			Anciennes appellations	Longueur	
						Catégorie	N°	Date			
	3 - Voies communales à caractère de RUE										
	FRANGOULLE										
1	Rue Diesel	De la voie communale n°3 d'Alzou à Frangoulle aux parcelles AM-11 et AM-90 à De la voie communale n°3 d'Alzou à Frangoulle aux parcelles AM-4 et AM-5	160	2,60							
2	Impasse Diesel	De la voie communale n°3 d'Alzou à Frangoulle aux parcelles AM-11 et AM-16 à la rue Diesel aux parcelles AM-13 et AM-19	14	2,60							
3	Rue du Porche de Frangoulle	De la Rue de la fontaine de Frangoulle aux parcelles AM-64 et AM-61 à la Rue de la fontaine de Frangoulle aux parcelles AM-57 et AM-56	42	2,60							
4	Impasse du Four à Pain	De la voie communale n°3 de Frangoulle aux parcelles AM-72 et AM-70 au réseau de Frangoulle aux parcelles AM-64 et AM-61	48	2,60							
5	Rue de la fontaine de Frangoulle	De la RD 35 E21 aux parcelles AM-327 et G-300 jusqu'au Chemin de Courtol à la parcelle G-300	236	3,00							Ancienne Voie Communale N°5
6	Rue des Orchidées	Du chemin rural N°24 aux parcelles AM-334 et AM-323 jusqu'à la RD 35E23 aux parcelles AM-327 et AM-420	265	4,00							
7	Impasse de l'Eglise	De la RD 35E22 aux parcelles AM-168 et AM-176 jusqu'à la parcelle AM-172	80	3,00							
8	Chemin de Courtol	Du hameau de Frangoulle aux parcelles AM-76 et AM-78 au chemin de Peyrebrune aux parcelles G-301 et AM-129	400	3,00							Ancienne Voie Communale N°5
9	Chemin de Peyrebrune	De la route départementale n° 35E21 aux parcelles AM-410 et AM-139 au chemin de Courtol aux parcelles AM-123 et AM-120	265	4,00							
10	Chemin de Madène	De la route départementale n° 35E21 aux parcelles AM-414 et AM-378 au chemin de Peyrebrune aux parcelles AM-116 et AM-128	215	4,00							
105	Impasse de Frangoulle	Rue de la fontaine de Frangoulle à la parcelle G-300 jusqu'à la parcelle AM-64	13	2,60							
	Le RAPYAS										
11	Impasse des Jardins	De la route départementale n°35 de Bédarieux à Ladève aux parcelles AE-63 et AE-66 en terrine en impasse à la parcelle AE-62	39	4,00							
	BOUBALS										
12	Rue des Genêts	De la rue des Rosiers aux parcelles AK-260 et AK-248 à la limite de la commune de Lunas aux parcelles AK-222 et AK-218	410	5,00							Ancien CR 37
13	Rue du Thym	De la rue des Genevriers aux parcelles AK-76 et AK-260 à la limite de la commune de Lunas aux parcelles AK-71 et AK-220	325	5,00							Ancien CR 39
14	Rue des Genevriers	De la rue des Genêts aux parcelles AK-76 et AK-256 au chemin de Boubals à Carlencas aux parcelles AK-369 et AK-220	180	5,60							Ancien CR 39
15	Passage du Thym	Entre les parcelles AK-211 et AK-212 : De la Rue du Thym à la Rue des Genêts	20	2,00							
16	Rue des Pâtres	De la route départementale n°35 E20 sur Boubals aux parcelles AK-25 et AK-64 à la rue des Genêts aux parcelles AK-56 et AK-275	140	5,00							
17	Rue des Figuiers	De la route départementale n°35 E20 sur Boubals aux parcelles AK-330 et AK-61 à la place du Porche aux parcelles AK-59 et AK-58	21	5,00							
18	Rue escaladou	De la route départementale n°35 E20 sur Boubals aux parcelles AK-30 et AK-304 à la place du Porche aux parcelles AK-41 et AK-65	94	3,00							
19	Rue des Rosiers	De la route départementale n°35 E20sur Boubals aux parcelles AK-12 et AK-349 aux parcelles AK-313 et AK-315	330	5,00							
20	Impasse des vignes	De la Place du porche aux parcelles AK-58 et AK-55 jusqu'à la rue escaladou aux parcelles AK-50 et AK-51	55	2,00							
21	Chemin du Pic	De la Place du Porche aux parcelles AK-59 et AK-57 jusqu'au CR 36 aux parcelles AK-327 et AK-146	55	3,00							

	LE BOUSQUET DE LA BALME HAUT															
22	Rue des Garbes	De la rue des Marronniers aux parcelles AR-215 et AR-230 à la route départementale n°157E1 aux parcelles AR-220 et AR-465	117	4,60												
23	Rue des Marronniers	De la route départementale n°157E1 aux parcelles AR-222 et AR-235 au chemin des Jardins aux parcelles AR-206 et AR-216	112	3,50												
24	Rue de la Lotterie	De la rue des Garbes aux parcelles AR-419 et AR-453 à la rue des Marronniers aux parcelles AR-227 et AR-229	25	3,00												
25	Impasse du Récantou	De la route départementale n°157E1 aux parcelles AR-343 et AR-417 à la parcelle AR-345	20	2,60												
	LE BOUSQUET DE LA BALME BAS															
26	Chemin du Centournes	De la route départementale n°157E1 aux parcelles AR-302 et AR-343 jusqu'au CR 60 aux parcelles AR-340 et AR-360	83	5,00												
27	Rue du Serre	De la route départementale n°157E1 aux parcelles AR-312 et AR-478 à la place de la Fontaine aux parcelles AR-316 et AR-528	70	4,00												
28	Rue de la Bessade	De la rue du Serre aux parcelles AR-313 et AR-469 à la voie communale n°9 du Bousquet de la Balme à Ceuses aux parcelles AR-321 et AR-320	37	4,00												
29	Rue du Four	De la place de la Fontaine aux parcelles AR-323 et AR-420 à la voie communale n°9 du Bousquet de la Balme à Ceuses aux parcelles AR-331 et AR-421	46	3,50												
30	Rue de la Rajate	De la place de la Fontaine aux parcelles AR-326 et AR-333 à la voie communale n°9 du Bousquet de la Balme à Ceuses aux parcelles AR-331 et AR-336	27	3,00												
	LE MAS BLANC															
31	Rue de la Goutoune	De la route départementale n°157 aux parcelles AP-129 et AP-173 au chemin de Bertrand aux parcelles AP-127 et AP-209	216	4,00												
32	Chemin des Micocoulier	De la rue de la Goutoune aux parcelles AP-151 et AP-144 à la rue de la Goutoune aux parcelles AP-140 et AP-142	65	4,00												
33	Impasse des Carrière	Du Chemin des Micocouliers aux parcelles AP-147 et AP-139 aux parcelles AP-157 et AP-158	139	2,60												
34	Chemin de Bertrand	De la rue Rue de la Goutoune aux parcelles AP-165 et AP-185 jusqu'à De la route départementale n°157 aux parcelles AP-176 et AP-178	100	3,00												
35	Ruelle Aldou	Du chemin de Bertrand entre les parcelle AP-175 et 170 jusqu'à la RD-157 aux parcelles AP-174 et 176	42	2,50												
	LA TOUR SUR ORB															
36	Impasse de la Norie	De la route départementale n°20 aux parcelles AO-213 et AO-142 à la parcelle AO-129	130	3,00												
37	Impasse des Vergers	De la route départementale n°20 aux parcelles AO-141 et AO-144 se termine à la parcelle AO-326	55	2,00												
38	Impasse du Château	De la route départementale n°20 aux parcelles AO-8 et AO-15 se termine en impasse AO-10 et AO-11	55	3,00												
39	Chemin des Ceuses	De la route départementale n°20 aux parcelles AP-521 et AP-538 se termine au départ de la Voie Communale N°17	300	7,00												Ancienne V-C n°17
40	Impasse des Ceuses	Du Chemin des Ceuses jusqu'aux parcelles AP-276 et AP-525	70	6,50												
41	Impasse des abbes de Joncet	De la RD66 aux parcelles AN-9 et AN-197 jusqu'à la place de la Mairie	225	3,00												
42	Lotissement Vallée d'Orb	De la parcelle AP-520 à la parcelle AP-571 : Parcelle AP-529	140	5,50												
43	Allée du Canal	De la route départementale n°35 aux parcelles AO-33 et AO-72 jusqu'à l'OPB aux parcelles AO-65 et AO-295	110	4,00												
44	Rue du Parc	De la route départementale n°36 aux parcelles AN-204 et AN-232 jusqu'à la parcelle AN-209	140	9,00												
104	Aire de Brousson	De la voie communale n°6 dite Chemin de Mirande aux parcelles AN-209 et AN-210 et se termine en impasse aux bâtiments	38	7,00												

	CLAIRAC															
45	Rue des Glycines	De la Montée des Tilleuls aux parcelles BC-251 et BC-459 à la RD 922 aux parcelles BC-485 et BC-346	95	2,60												
46	Rue des Hortensias	De la voie communale n°2 de Bouzaguet à Clairac aux parcelles BC-311 et BC-312 à la rue du Murier aux parcelles BC-275 et BC-362	145	2,60												
47	Rue de la Chapelle	De la rue du Murier aux parcelles BC-272 et BC-290 à la rue des Hortensias aux parcelles BC-379 BC-350	74	2,60												
48	Ruelle des Mimosas	De la voie communale n°2 de Bouzaguet à Clairac aux parcelles BC-299 et BC-298 à la rue de la Chapelle aux parcelles BC-287 et BC-280	64	2,60												
49	Rue du Murier	De laPlace de la Fontaine de Clairac aux parcelles BC-295 et BC-212 jusqu'à la route départementale n°922 aux parcelles BC-482 et BC-464	925	3,00												
50	Impasse du Pin	De la voie communale n°2 de Bouzaguet à Clairac aux parcelles BC-212 et BC-303 se termine en impasse à la parcelle BC-301	32	3,00												
51	Impasse de la Rivière	De la route départementale n°922 aux parcelles BC-345 et BC-344 à la rivière la Lère aux parcelles BC-383 et BC-385	283	3,00												
52	Montée des Tilleuls	De la route départementale n°922 aux parcelles BC-346 et BC-344 à la VC 2 Chemin de Bouzaguet à Clairac aux parcelles BC-383 et BC-387	174	6,00												
	MONBRAUN															
53	Rue du Pont LEVIS	De la VC 2 aux les parcelles AZ-83 et AY-256 jusqu'à la Rue le Plainar entre les parcelles AZ-182 et AY-183	140	3,00												
54	Rue le Plainar	De la Rue du Pont Levis entre les parcelles AY-182 et AY-183 jusqu'à la Rue du Baill et la Rue des Boutiques	20	3,00												
55	Rue du Maréchal Ferrand	De la RD 236B aux parcelles AY-26 et AY-36 à la Rue de la Fontaine d'en Haut aux parcelles AY-38 et AY-240	27	3,60												
56	Rue des Boutiques	Du passage de la Verrelle entre les parcelles AY-203 et AY-154 jusqu'à la Rue des Thesars entre les parcelles AY-198 et AY-180	44	2,60												
57	Impasse du Notaire	De la Montée de Calole entre les parcelles AY-104 et AY-105 jusqu'à la parcelle AY-100	18	3,00												
58	Chemin de Mont Coudoure	De la voie communale n°2 de Bouzaguet à Clairac aux parcelles AX-127 et AX-144 se termine en impasse à la parcelle AX-136	185	4,00											Annexe Chemin Rural N°1	
59	Rue du Notaire	De la RD 236B aux parcelles AY-114 et AY-115 jusqu'à la Rue Notre-Dame aux parcelles AY-109 et AY-116	43	3,00												
60	Impasse du Clapas	De la RD 236B aux parcelles AY-19 et AY-20 jusqu'à la parcelle AY-19	21	3,00												
61	Chemin de L'aire	De la RD 236B aux parcelles AY-42 et AY-43 jusqu'à la Rue de la Fontaine d'en Haut aux parcelles AY-41 et AY-44	75	3,00												
62	Rue du Baill	De la RD 236B aux parcelles AY-146 et AY-147 jusqu'à la Rue le Plainar aux parcelles AY-155 et AY-151	65	3,00												
63	Rue de la Fontaine d'en Haut de Bouzaguet	De la RD 236B aux parcelles AY-36 et AY-39 jusqu'au chemin rural AY17 aux parcelles AW-214 et AX-80	115	4,00												
64	Rue des Rouges Gorges	De la RD 236B aux parcelles AY-28 et AY-221 jusqu'à la Rue de la Fontaine d'en Haut aux parcelles AY-30 et AY-223	38	3,00												
65	Descente de la Fontaine de Bouzaguet	Du Chemin de la Tour de Pelau aux parcelles AY-135 et AY-240 jusqu'à la Montée de Calole aux parcelles AY-109 et AY-240	35	2,60												
66	Rue du Château Bas	De la Place de la Meule aux parcelles AY-134 et AY-178 jusqu'à la parcelle AY-182	31	3,00												
67	Venelle du Porche de Bouzaguet	De la Rue du Baill aux parcelles AY-163 et AY-160 jusqu'à la Rue des Boutiques AY-160 et AY-169	44	2,60												
68	Chemin du Square	De la VC 2 aux parcelles AY-6 et AY-254 jusqu'à l'impasse du Clapas aux parcelles AY-20 et AY-26	80	4,00												
69	Chemin de la Tour de Pelau	De la Place de la Vierge aux parcelles AY-124 et AY-137 jusqu'à Montée de Calole aux parcelles AY-105 et AY-236	74	3,00												
70	Impasse des Jardins	De la RD 23 aux parcelles AY-63 et AY-64 jusqu'à parcelle AY-62	35	3,00												
71	Montée de la Meule	De Place de la Meule aux parcelles AY-134 et AY-135 jusqu'à Place de la Vierge aux parcelles AY-132 et AY-139	17	3,60												
72	Venelle de SENEGRA	De la Rue des Boutiques aux parcelles AY-244 et AY-245 jusqu'à la Rue du Baill parcelle AY-166 et AY-167	16	2,60												
73	Montée de l'école	De la Rue du Baill jusqu'à la Placette de la Forge le long de la parcelle AY-166	13	3,00												
74	Rue des Thesars	De la rue du Pont Levis AY-162 et AY-217 jusqu'à la Rue des Boutiques et le le Plainar aux parcelles AY-198 et AY-196	82	3,00												
75	Montée des remparts	Du RD-236B aux parcelles AY-18 et AY-148 jusqu'à la voie communale n°2 aux parcelles AY-13 et AY-161	82	3,00												

76	Montée de Calvaire	De la Descente de la Fontaine de Boussegues aux parcelles AY-128 et AY-240 jusqu'au chemin de la tour de guet aux parcelles AY-188 et AY-289	70	2,80													
77	La ruelle du puits	De la Rue du Barri aux parcelles AY-173 et AY-179 jusqu'à la rue du château bas aux parcelles AY-176 et AY-177	36	2,00													
78	La descente de l'Eglise	De la place de la vierge aux parcelles AY-116 et AY-118 jusqu'à la Descente de la Fontaine de Boussegues aux parcelles AY-118 et AY-127	80	3,00													
79	Rue Notre-Dame	De la RD-2303 aux parcelles AY-118 et AY-127 jusqu'à la descente de la Fontaine de Boussegues aux parcelles AY-109 et AY-118	40	2,00													
80	La passage de la Venelle	De la Rue des Bouriques aux parcelles AY-154 et AY-201 jusqu'à la Placette de la Forge aux parcelles AY-156 et AY-147	45	3,00													
	SENGERA																
81	Rue de l'ancienne Bergerie	De entre les parcelles AB-277 et AB-278 jusqu'à la rue N°87 aux parcelles AB-209 et AB-210	40	3,00													
82	Rue des acacias	De la RD 35 aux parcelles AB-220 et AB-365 jusqu'à RD 35 aux parcelles AB-366 et AB-36	220	3,00													
83	Rue du Cèdre	De la Rue du Calvaire entre les parcelles AB-217 et AB-225 jusqu'à la rue de Fontanelle entre les parcelles AB-221 et AB-262	100	3,00													
84	Rue du Calvaire	De CR 73 aux parcelles AB-234 et AB-235 jusqu'à la Rue de fontanelle entre les parcelles AB-174 et AB-221	70	3,00													
85	Rue des figuiers	Du CR 23 aux parcelles AB-232 et AB-161 jusqu'à la Rue du Calvaire aux ex parcelles AB-172 et AB-232	25	3,00													
86	Rue pavée	De entre les parcelles AB-182 et AB-184 jusqu'à rue 70 aux parcelles AB-167 et AB-170	85	3,00													
87	Rue de fontanelle	Du CR 85 aux parcelles AB-176 et AB-177 jusqu'à la RD 35 aux parcelles AB-363 et AB-221	37	4,00													
88	Rue de l'AU SOUL	De la Rue de l'ancienne Bergerie aux parcelles AB-212 et AB-363 jusqu'à la Rue des acacias aux parcelles AB-180 et AB-212	35	2,50													
89	Montée du Panche	De la Rue du Calvaire aux parcelles AB-223 et AB-230 jusqu'à la Rue du Cèdre aux parcelles AB-225 et AB-221	30	2,00													
	SAINT JUST																
90	Rue du Prieuré	De la RD 35 aux parcelles AC-196 et AC-183 jusqu'à intérmédiaire du chevillon aux parcelles AC-161 et AC-182	180	5,00													
91	Rue des Courbezons	De la RD 35 aux parcelles AI-2 et AI-265 jusqu'au Chemin des Oliviers aux parcelles AI-16 et AI-13	108	4,00													
92	Chemin des Oliviers	De la Rue des Courbezons aux parcelles AI-15 et AI-16 jusqu'à la parcelle AI-35	82	4,00													
93	Impasse des Muriers	De la Rue des Courbezons aux parcelles AI-17 et AI-11 jusqu'au niveau aux parcelles AI-8 et AI-12	80	4,00													
105	Montée du cimetière	Du Prieuré dans la parcelle AC-178 jusqu'au CR 24 entre la Place du Prieuré et la parcelle AC-152	80	2,80													
	VERAILLES																
94	Chemin de la plaine	De la RD 35 aux parcelles AE-488 et AE-489 jusqu'aux parcelles AE-789 et AE-791	128	6,00													
95	Impasse de l'Espérance	De la RD 35 aux parcelles AE-621 et AE-780 jusqu'à la Rue des Fusillés aux parcelles AE-785 et AE-787	189	6,00													
96	Rue des Fusillés	De la RD 35 aux parcelles AE-622 et AE-167 jusqu'au Chemin des Tuiles aux parcelles AE-565 et AE-642	251	6,00													
97	Rue du Perche de Verelines	De la RD 35E19 aux parcelles AH-43 et AE-173 jusqu'à la Place des fusillés à la parcelle AH-51	175	3,50													
98	Impasse de la vierge	De la RD 35E19 aux parcelles AH-34 et AH-72 jusqu'à la parcelle AH-248	55	3,50													
99	Chemin des fusillés	De la R.D. n°35E19 aux parcelles AH-23 et AE-180 jusqu'au CR 34 aux parcelles AE-135 et AE-642	205	4,00													Partie de l'ancien CR 34
100	Lotissement les Rufins	Impasse qui part du Chemin de la plaine entre les parcelles AE-628 et AE-612	98	6,00													
101	Rue des Lauriers	De la RD35E19 aux parcelles AH-18 et AH-35 jusqu'à la Rue du Perche de Verelines aux parcelles AH-5 et AH-39	70	3,5													
102	Descente de l'Orb	De la RD35E19 aux parcelles AH-41 et AH-36 jusqu'à la Rue du Perche de Verelines aux parcelles AH-39 et AH-40	30	3,5													
103	Impasse du Camping	De la RD35E19 aux parcelles AH-29 et AH-33 jusqu'à la parcelle AH-248	17	3													

Département de l'Hérault

Mairie de La Tour sur Orb

CABINET ROQUE

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHEMINS RURAUX

Département: HERAULT

Commune: LA TOUR SUR ORB

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque C.R.							Observations
					Classement ou reconnaissance					Ancienne appellation	Longueur	
					Catégorie	N°	Date					
1	Chemin de la Gure	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles BC-198 et BC-199 à la limite de la commune de Villemagne aux parcelles BC-233 et E-645	555	3			7	2	1972		550	
2	Chemin de las Carrals	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles BC-220 et BC-396 au chemin de la Gure aux parcelles BC-226 et BC-227	268	3			7	2	1972		275	
3	Chemin de la Fontaine	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles BC-163 et E-644 au chemin Rural N°1 aux parcelles BC-192 et E-636	752	3,5			7	2	1972		750	
4	Chemin de la Plaine	De la route départementale n°922 aux parcelles BC-460 et BC-462 à la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles BC-135 et BC-136	430	4			7	2	1972		400	
5	Draye de Clairac	De la route départementale n°922 aux parcelles BC-471 et BC-456 au chemin de la Plaine aux parcelles BC-42 et BC-43	472	3,5			7	2	1972		475	
6	Chemin de Seignas	Du chemin de la Plaine aux parcelles BC-135 et BC-136 se termine en impasse à la parcelle BC-108	247	3,5			7	2	1972		255	
7	Chemin de Mourel	De la route départementale n°922 aux parcelles BC-448 et BC-450 à la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles BC-117 et BD-129	671	4			7	2	1972		700	
8	Chemin du Fraisse et Grognes	De la route départementale n°922 aux parcelles BC-407 et BC-24 se termine en impasse à la parcelle F-65	1149	4			7	2	1972		1200	
9	Chemin du Causse d'Agnard	De la VC2 aux parcelles 379 et 498 jusqu'à la limite de la commune de Villemagne aux parcelles E-381 et E-589	1329	3			7	2	1972		1150	
10	Chemin de Mont Coudoure	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles AZ-151 et AZ-190 à la limite de la commune de Camplong aux parcelles AX-166 et AX-167	1287	3			7	2	1972		1425	
11	Chemin de la Tane	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles AZ-60 et AZ-61 au chemin de Mont Coudoure aux parcelles AZ-46 et AZ-47	447	3			7	2	1972		450	
12	Chemin du Pic de Boussagues	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles AZ-82 et AX-147 au chemin de Mont Coudoure aux parcelles AX-130 et AZ-156	531	3,5			7	2	1972		525	
13	Chemin des Barres	De la voie communale n°2 de Boussagues à Clairac aux parcelles AZ-105 et AZ-142 au CR14 : chemin de Gauthieros aux parcelles AZ-121 et AZ-122	484	3			7	2	1972		455	

14	Chemin de Gauthieres	Du CR40 aux parcelles AZ-121 et AY-101 au ruisseau des Tours aux parcelles E-8 et E-10	685	3			7	2	1972		715	
16	Chemin du Cayrol	De la route départementale n°23E8 à la parcelle AX-61 se termine en impasse à la parcelle AX-16	595	4			7	2	1972		600	
17	Chemin de Boussagues au Bousquet	De la route départementale n°23E8 aux parcelles AW-75 et AX-189 à la rue de la Fontaine d'en haut aux parcelles AW-298 et AX-78	298	3,5			7	2	1972		430	
18	Chemin de la Bade	De la route départementale n°23E8 aux parcelles AW-75 et AW-333.se termine en impasse à la parcelle AV-50	854	3			7	2	1972		1400	
19	Chemin de Cauvais	Du chemin de Dévès aux parcelles AW-95 et AW-295 se termine en impasse à la parcelle AV-65	1118	3,5			7	2	1972		1100	
20	Chemin de Dévès	Du chemin de Boussagues au Bousquet aux parcelles AW-83 et AW-296 au chemin de la Bade ux parcelles AW-121 et AW-136	722	3			7	2	1972		700	
21	Chemin des Brancades	De la route départementale n°23 aux parcelles G-394 et AN-1 se termine en impasse à la parcelle G-150	2064	3			7	2	1972		1600	
22	Chemin du Bousquet d'Orb à Boussagues	De la voie communale n°19 aux parcelles AM-123 et G-301 au chemin des Brancades aux parcelles AN-1 et G-322	879	3			7	2	1972		300	
23	Chemin de Fontenilles à Serviès	Du CR 55 aux parcelles 31 et 158 à la limite entre les communes de Camplong et du Bousquet d'Orb aux parcelles G-18 et G-20	2668	3			7	2	1972		2350	
24	Chemin de Sénégra à St Xist	De la route départementale n° 35E18 sur Sénégra aux parcelles AD-92 et AD-93, à la route départementale n° 35E22 sur St Xist aux parcelles AC-167 et AC-213	1072	3			7	2	1972		1020	
25	Chemin des Causses de Sénégra	De la route départementale n°35E18 aux parcelles AD-42 et AD-66 à la voie communale n°3 aux parcelles G-150 et G-187	866	3			7	2	1972		800	
26	Chemin de Sénégra à Vérelhes	De la route départementale n° 35E22 sur St Xist aux parcelles AC-126 et AC-127 au chemin de Sénégra à St Xist aux parcelles AD-93 et AD-110	1012	3,5			7	2	1972		960	
27	Chemin de Les Combes	De la limite de la commune du Bousquet d'Orb aux parcelles AC-103 et AC-104 se termine en impasse à la parcelle AC-46	344	2,5			7	2	1972		340	
28	Chemin de Frangoulle à Boubals	De la Rue des Orchidées aux parcelles AM-203 et AM-209 au chemin latéral à la voie ferrée CR 30 aux parcelles AI-209 et AI-216	745	4,5			7	2	1972		720	
29	Chemin de L'Espigoulas	De la route départementale n° 55E21 sur Frangoulle aux parcelles AM-344 et AM-131 au chemin latéral à la voie ferrée CR 30 aux parcelles AM-224 et AM-225	690	4			7	2	1972		670	
30	Chemin latéral à la voie ferrée	De la VC 26 aux parcelles 271 et 281 longe la voie ferrée jusqu'à la route départementale n° 35E18 sur Sénégra aux parcelles AE-662 et AE-296	2160	3,5			7	2	1972		2110	
31	Chemin de Frangoulle à Caunas	De la route départementale n° 35E22 aux parcelles AI-277 et AI-279 jusqu'au Chemin latéral à la voie ferrée N°30 aux parcelles 314 et 83	720	4			7	2	1972		1000	Devenu pour partie CR 64
32	Chemin de l'Usclade	Du CR 28 chemin de Frangoulle à Boubals aux parcelles AM-203 et AI-219 jusqu'au ruisseau de Pourpouyres aux parcelles AI 248 et AI-272	380	5			7	2	1972		400	
33	Chemin de St Xist	De la route départementale n° 35E22 sur St Xist à la parcelle AE-388 au CR 30 : chemin latéral à la voie ferrée aux parcelles AE-662 et AE -397	667	4,5			7	2	1972		660	
34	Chemin de Lunes à Vérelhes	Du chemin Fusillée N°88 aux parcelles AE-542 et AE-135 au ruisseau de Malleseigues aux parcelles AE-107 et AE-108	390	3,5			7	2	1972		550	Devenu pour partie Rue 88

35	Chemin de la Plaine à Vérelhes	De la route départementale n° 35E19 sur Vérelhes aux parcelles AH-43 et AH-67 se termine en impasse à la parcelle AH-173	630	4,5			7	2	1972		400	
36	Chemin de la Combe	De la route départementale n°35 sur Boubals aux parcelles AL-7 et AK-200 au ruisseau de la Rajole aux parcelles AL-142 et AL-143	938	3			7	2	1972		920	
38	Chemin de Boubals à Carlencas	De la route départementale n°35 E.20 aux parcelles AK-61 et AK-345 longe la limite de la commune de Lunas et se termine à la voie communale chemin du Bousquet de la Balme à Caunes aux parcelles AK-105 et B-173	1304	2,5			7	2	1972		700	
41	Chemin de Bertrand	De la voie communale n°6 aux parcelles B-8 et B-11 au cimetiere du hameau du Mas Blanc AP-127 et AP-309	1653	4			7	2	1972		1730	
42	Chemin de Prades à Carlencas	De la route départementale n° 157 de Bédarieux à Lodève aux parcelles B-295 et C-78 à la limite de la commune de Carlencas à Leves C-99 et C-100	1148	3,5			7	2	1972		1150	
43	Chemin du Bousquet de la Balme à Prades	Du ruisseau de Bernouvrels aux parcelles C-5 et C-44 au ruisseau de Gournio aux parcelles C-25 et C-74	1319	3,5			7	2	1972		1370	
44	Chemin d'Andajou	De la voie communale chemin du Bousquet de la Balme à Caunes aux parcelles AR-82 et AR-42 à la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-204 et AR-456	1255	3			7	2	1972		1160	
45	Chemin de Bédarieux au Mas Blanc	De la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-1 et AR-18 jusqu'à la comune de Bédarieux aux parcelles AS-123 et AS-124	740	3			7	2	1972		700	
46	Chemin des Jardins	Du hameau du Bousquet de la Balme aux parcelles AR-446 et AR-455 au ruisseau d'Andajou aux parcelles AR-207 et AR-206	274	4			7	2	1972		550	
47	Chemin de la Fontaine du Mas de Riols	De la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-246 et AR-265 à la voie communale chemin du Bousquet de la Balme à Bédarieux aux parcelles C-258 et AS-99	645	4,5			7	2	1972		670	
48	Chemin du Mas de Riols à Carlencas	De la route départementale n° 157E1 sur Riols aux parcelles AR-188 et AR-497 à la limite de la commune de Carlencas à Leves aux parcelles C-126 et C-237	1895	3,5			7	2	1972		1850	
49	Chemin des Causses	De la route départementale n° 35 aux parcelles AS-144 et AS-146 vers la limite de la commune de Bédarieux jusqu'au CR 9 : Chemin du Causse d'Agnard aux parcelles E-331 et E-379	7500	3			7	2	1972		6255	
50	Chemin de la Bergerie de Febre	Du CR49 : chemin des Causses aux parcelles E-456 et D-107 à la limite de la commune de Bédarieux aux parcelles D-103 et E-462	439	2,5			7	2	1972		450	
51	Chemin de Villemagne	Du CR49 : chemin des Causses en faisant une patte d'oie autour de la parcelle E-451 à la limite avec la commune de Villemagne aux parcelles E-435 et E-470	499	3			7	2	1972		450	
52	Chemin de la Serre	De la route départementale n°23E6 aux parcelles E-18 et E-56 au CR49 chemin des Causses aux parcelles E-145 et E-146	1862	3			7	2	1972		1440	
53	Chemin de la Font de Bourrel	Du CR52 : chemin de la Serre aux parcelles E-79 et E-95 au CR49 : chemin des Causses aux parcelles D-40 et D-132	998	3			7	2	1972		1420	
54	Chemin de Sénégra à Boussagues	De la route départementale n° 35E18 sur Sénégra aux parcelles AB-245 et AD-33 aboutit près d'Alzou aux parcelles G-89 et G-389	911	3,5					2018			Ancienne Voie Communale N°15
55	Chemin d'Alzou à Frangouille	Des parcelles G-389 et G-391 au ruisseau des Costières jusqu'à la VC3 aux parcelles G-401 et AM-4	1720	4					2018			Ancienne Voie Communale N°3

56	Chemin du Bousquet de la Balme à Caunas	De la voie communale N°9 chemin du Bousquet de la Balme à Caunas aux parcelles AR-34 et AR-42 à la limite de la commune de Lunas aux parcelles AK-105 et B-173	1230	3,5					2018			Partie de l'ancienne Voie Communale N°9
57	Chemin Rural n°57	Du Chemin des Causses aux parcelles AP-43 et AP-44 jusqu'à la RD 35 aux parcelles AP-76 et AP-86	632	5					2018			
58	Chemin de PLÔ	Du hameau de Boubals à la place du Porche aux parcelles AK-146 et AK-327 se termine au Hameau du Mas Blanc sur la Rue de la Goutoune aux parcelles AP-157 et AP-156	1890	2,5					2018			Pour partie ancien CR 40
59	Chemin Rural n°59	De la RD 35 aux parcelles AI-377 et AI-202 jusqu'à la parcelle AI-132	208	4,5					2018			
60	Chemin Rural n°60	De la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-287 et AR-337 jusqu'au Chemin du Cantoumas aux parcelles AR-340 et AR-350	115	5					2018			
61	Chemin Rural n°61	De la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-305 et AR-479 jusqu'à la route départementale n° 157E1 aux parcelles AR-293 et AR-361	233	3,5					2018			
62	Chemin du Cros	Du CR 47 : Chemin de la Fontaine du Mas de Riols aux parcelles C-214 et AR-262 jusqu'à la limite avec la commune de BEDARIEUX aux parcelles C-192 et C-253	1144	3,5					2018			
63	Chemin Rural n°63	Du CR 43 : Chemin du Bousquet de la Balme à Prades aux parcelles C-6 et C-40 jusqu'au CR 44 : Chemin d'Andajou aux parcelles AR-9 et AR-436	310	3,5					2018			
64	Chemin Rural n°64	De la voie ferrée à proximité des parcelles AI-65 et AI-86 jusqu'à la RD 35 aux parcelles AE-456 et AE-592.	310	6,5					2018			Partie de l'ancien CR 31
65	Chemin de Fontenille	De la Rue de fontenille aux parcelles AB-176 et AB-177 jusqu'à la commune du Bousquet D'Orb aux parcelles AB-88 et AB-273	1075	3,5					2018			
66	Chemin Rural n°66	De la RD 23E8 aux parcelles AY-95 et AY-114 jusqu'au CR 14 aux parcelles AY-100 et AY-233	145	2					2018			
67	Chemin des Barres	Du CR 14 aux parcelles AZ-125 et AZ-126 jusqu'aux parcelles AZ-138 et AZ-139	354	3,5					2018			
68	Chemin Rural n°68	Du CR 14 aux parcelles E-7 et AZ-132 jusqu'au CR 52 aux parcelles E-19 et E-55	1145	3					2018			
69	Chemin de l'église	De la RD 35 E22 aux parcelles AC-167 et AC-168 jusqu'à la Rue du Prieuré aux parcelles AC-162 et AC-184	190	2,5					2018			